

Zeitschrift: Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole
Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
Band: 27 (1965)
Heft: 9

Artikel: Comment éviter les incidents de fonctionnement dans l'appareil noueur
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1083290>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Comment éviter les incidents de fonctionnement dans l'appareil noueur

Lors de la récolte des fourrages ou des céréales, il arrive souvent que des pannes se produisent du fait du fonctionnement défectueux du dispositif de ligature de la ramasseuse-presse à haute ou basse densité, de la moissonneuse-lieuse ou de la moissonneuse-batteuse équipée d'une presse-botteuse. Ces incidents sont toujours très désagréables, mais on a la possibilité de les éviter dans une large mesure en prenant les mesures de précaution voulues.

Un nouage raté provient fréquemment de ce que le bec ne se ferme pas complètement à cause de l'encrassement du mécanisme noueur, ou bien de ce que des corps étrangers y ont pénétré. Aussi est-il indispensable de nettoyer à fond l'appareil lieur et l'appareil noueur avant la mise en service de la machine. A ce propos, il faut souligner une fois de plus que d'une manière générale, de nombreux incidents de fonctionnement sont dus uniquement à un entretien incorrect, quel que soit le matériel utilisé.

Mais des dérangements se produisent aussi par le fait que le tendeur de ficelle est insuffisamment tendu, qu'il y a de l'huile dans le pince-ficelle (reteneur, porte-ficelle) ou au bec noueur, que la tension du ressort du pince-ficelle est également trop faible, etc.

Avant d'employer une machine comportant un dispositif de ligature (ramasseuse-presse, moissonneuse-lieuse, presse-botteuse) il convient aussi de vérifier si le couteau (coupe-ficelle) tranche bien, s'il n'existe pas de jeu inutile dans l'appareil noueur et si les ressorts du pince-ficelle et du noueur sont réglés conformément aux prescriptions du manuel d'entretien. On veillera également à ce que le ressort du tendeur de ficelle soit convenablement tendu suivant la sorte de ficelle utilisée. Sa tension doit être en effet un peu plus forte avec la ficelle en fibres de chanvre, de sisal, ou synthétiques, et un peu plus faible avec la ficelle en papier.

En outre, la ficelle lieuse doit être assez forte, suffisamment humide (teneur en eau suffisante de 80 à 85%) et se dérouler par le bon bout. Il ne faut donc pas laisser exposées en plein soleil les pelotes de réserve qu'on emporte avec soi.

Il arrive aussi que la surface rugueuse de la came du bec noueur provoque la rupture de la ficelle. Aussi est-il indispensable de veiller à ce que cette surface soit toujours aussi lisse que possible. Lorsqu'on constate au bout d'un certain temps qu'elle est devenue rugueuse, il convient de confier sa remise en état (polissage) à un spécialiste.

Pour éviter un nouage raté, il importe avant tout de contrôler le réglage du bec noueur et du pince-ficelle. Lorsque le fourrage ou la céréale n'est pas ou mal liée, cela provient en effet neuf fois sur dix d'un ajustage dé-

fectueux des ressorts à tension variable du pince-ficelle ou du bec, ou bien d'un réglage incorrect de ces deux ressorts à la fois.

D'autre part, un graissage irréprochable de la machine doit avoir lieu deux fois par jour en période d'utilisation. On se basera pour cela sur les instructions contenues dans le manuel d'entretien. Le plan de graissage prévoit aussi la lubrification hebdomadaire de la machine, qui doit être effectuée après son nettoyage complet. En ce qui concerne l'appareil lieur, il faut graisser tous les organes de liage et leurs transmissions. Quant à l'appareil noueur, on lubrifiera en tout cas le galet du bec et la came du bec, ainsi que les pignons du pince-ficelle et du bec.

Il est très utile de relire de temps en temps les prescriptions d'utilisation et d'entretien. On y trouvera notamment d'intéressants détails sur les incidents de fonctionnement possibles (nouages défectueux) et sur les moyens d'y remédier. Les explications sont généralement claires et accompagnées d'illustrations appropriées.

La machine doit être nettoyée avec soin chaque fois qu'elle a été utilisée, puis lubrifiée. Un produit antirouille sera alors appliqué à l'aide du pistolet-pulvériseur sur toutes les parties métalliques nues, en particulier sur les appareils noueurs et les aiguilles.

A propos de l'illustration de la 1ère page de couverture du no 7/65

Cette illustration a déplu à un agriculteur particulièrement attentif: «Des abris de ce genre sont interdits sur les tracteurs agricoles», nous disait-il au téléphone. «On ne devrait pas montrer aux lecteurs des choses qui sont défendues», a-t-il encore ajouté».

Je dirai premièrement le plaisir que j'ai en constatant qu'il y a des lecteurs attentifs. On a en effet parfois l'impression que le périodique est lu machinalement, sans réaction, ou même qu'il n'est éventuellement pas lu du tout! En ce qui concerne l'illustration incriminée, on ne peut donner que raison, en principe, à notre lecteur. Relevons cependant que le commentaire se rapporte au chargeur frontal. C'est donc cette machine qui, en somme, occupe le premier plan. Quant au tracteur, il pourrait tout aussi bien être un tracteur industriel. Dans un tel cas, l'abri qu'il comporte serait autorisé. L'aspect de la remorque et de l'abri indique en outre que cette photo a été prise à l'étranger, où la réglementation de la circulation est différente.

En principe, donc, ce lecteur a raison. Je le souligne une nouvelle fois. Chez nous, en Suisse, les abris de tracteurs agricoles qui sont pourvus de parois latérales d'une largeur supérieur à 25 cm sont encore interdits pour le moment. Nous espérons cependant fermement que cette interprétation des dispositions légales actuelles, insuffisamment nuancée et préjudiciable aux conducteurs de tracteurs agricoles, ne se rencontrera plus dans l'ordonnance dite technique qui entrera probablement en vigueur au début de 1966. En tout cas, une requête a déjà été présentée à ce propos par l'Association suisse de propriétaires de tracteurs agricoles. Nous souhaitons que le temps pluvieux de ces dernières semaines ait au moins comme heureuse conséquence de décider les fonctionnaires supérieurs du Département fédéral de justice et police à examiner avec bienveillance notre demande et à y donner une suite favorable.

R. Piller